



AVIS PUBLIC - ERRATUM (16 janvier 2026)

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Rosemère, qu'une séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le lundi 19 janvier 2026, à 19 h 30, en la salle du Conseil sise au 100, rue Charbonneau, à Rosemère, pour statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1) Dérogations mineures (marge de recul avant-secondaire et latérale du bâtiment principal et marge de recul latérale et arrière du garage détaché)

Adresse : 486, chemin de la Grande-Côte (lot 2 779 346)

Nature : **Marge de recul avant-secondaire et latérale du bâtiment principal et marge de recul latérale et arrière du garage détaché**

Effet : **De permettre**, pour la propriété située au 486, chemin de la Grande-Côte l'octroi de quatre dérogations mineures afin :

- D'autoriser **une marge de recul avant secondaire** de 0,05 mètre alors que le règlement de zonage prévoit un minimum de 10,00 mètres.
- D'autoriser **une marge de recul latérale** de 1,86 mètre alors que le règlement de zonage prévoit un minimum de 3,00 mètres.
- D'autoriser **une marge de recul arrière** de 0,85 mètre pour un garage détaché alors que le règlement de zonage prévoit un minimum de 7,00 mètres.
- D'autoriser **une marge de recul latérale** de 0,95 mètre pour un garage détaché alors que le règlement de zonage prévoit un minimum de 3,00 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Fait à Rosemère, ce 19 décembre 2025.

La greffière adjointe,

Me Chanèle Lecompte